

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2018040005	27/06/2018

Référence de la décision : A/EC/2018-06-335

Modification de la partie B du certificat de sécurité de LINEAS Group :

A été modifié, à la demande de la société LINEAS Group, le certificat de sécurité partie B pour qu'il soit transféré au profit de LINEAS, et ce afin de permettre à cette entreprise d'assurer des services de transport de fret, y compris la réalisation de transports exceptionnels et le transport de marchandises dangereuses de la classe 1 à 7, sur une partie du réseau ferré national.

Cette modification, qui prendra effet le 1^{er} juillet 2018, ne modifie pas la date de fin du certificat de sécurité délivré initialement à B Logistics, qui reste valable jusqu'au 21 mars 2021.